



60 rue Vergniaud
75640 Paris CEDEX 13
www.fo-com.com
telecoms@fo-com.com

Ensemble, plus proches, plus forts !

Rendez-nous notre jour férié.

LE JUGE TRANCHERA !

Suite à la coïncidence du 1^{er} mai et du jeudi de l'Ascension, France Télécom estimait qu'elle ne nous devait rien. Les « *hasards du calendrier* », la faute à « *pas de chance* »...

Sauf qu'une autre entreprise de télécommunications a adopté une interprétation radicalement contraire de la convention collective et a offert une journée à ses salariés pour compenser.

Forts de cet argument jurisprudentiel, nous avons à nouveau interpellé la direction qui nous a gentiment renvoyés sur les roses : ce n'est pas son problème...

Eu égard à ses excellents résultats financiers, France Télécom aurait tout de même pu faire un geste qui aurait été fort apprécié par ses salariés. Que dalle.

Nous avons donc décidé de saisir la justice. Ce sera au juge de statuer, et de dire si les jurisprudences sont applicables à France Télécom ou non.

**La procédure sera peut-être longue
mais nous obtiendrons notre dû !**

FO : VOS REVENDICATIONS, NOTRE COMBAT !
